

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 02 mars 2015 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Jules Bernier, François Théberge, Michel Roberge, Michel Gagnon, Martin Hudon et Berthold Allard.

Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent

15.03.31      *ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

15.03.32      *PROCÈS-VERBAL*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 02 février 2015;

Il est proposé par monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal de février 2015.

15.03.33      *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 02 février 2015 soit adopté sans amendement.

15.03.34      *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 1, janvier 2015, au montant total de 92,987.95 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 22,697.10 \$, une liste des salaires payés au montant de 11,682.78 \$, une liste des comptes à payer au montant de 58,608.07 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

\*\*      *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et le sujet suivant fait l'objet d'une résolution :

15.03.35      *ATELIERS VERTS 2015 – FLEURONS DU QUÉBEC*

CONSIDÉRANT que 2015 est une année d'évaluation des Fleurons du Québec pour la municipalité.

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
Et résolu unanimement :

D'autoriser monsieur François Théberge à participer à l'Atelier Vert 2015 des Fleurons du Québec qui aura lieu à St-Félicien le 15 avril 2015 au coût de 172.46 \$.

15.03.36      *DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS  
RESSOURCES – ÉTUDES DE CONCEPT POUR UN  
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL*

CONSIDÉRANT que la banque de terrains desservis par l'eau et les égouts pour la construction de résidences est épuisée;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de planifier le développement de terrains desservis pour la construction résidentielle dans la zone du lot 28, rang 6, canton Dolbeau.

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

De présenter une demande d'aide financière au Fonds Ressource dans le volet I « Fonds de développement municipal » pour une Étude de concept destiné à la planification d'un nouveau développement résidentiel envisagé au nord-ouest de la rue Principale sur une partie du lot 28, rang 6, canton Dolbeau.

D'autoriser monsieur Régis Martin, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

15.03.37      *MANDAT À L'INGÉNIEUR – ÉTUDE DE CONCEPT  
DESTINÉ À LA PLANIFICATION D'UN NOUVEAU  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

De mandater la firme d'ingénieur Stantec de St-Félicien, représenter par monsieur Jean Leclerc, ingénieur, pour réaliser l'Étude de concept destiné à la planification d'un nouveau développement résidentiel envisagé au nord-ouest de la rue Principale sur une partie du lot 28, rang 6, canton Dolbeau.

Que le mandat est autorisé pour la somme forfaitaire de 14 400 \$ plus les taxes applicables selon la proposition no. 13-0030-185 modifiée en date du 17 février 2015.

15.03.38      *MANDAT À L'INGÉNIEUR – PLAN D'INTERVENTION  
TECQ 2014-2018*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

De mandater la firme d'ingénieur Stantec de St-Félicien pour réaliser le Plan d'intervention dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018 au montant forfaitaire de 19 300 \$ plus taxes selon la proposition no. 15-0012-185.

15.03.39      *PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU LED  
D'HYDRO-QUÉBEC – LAMPES DE RUE*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge  
et résolu unanimement :

De transmettre à Hydro-Québec une lettre d'intérêt pour le programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique afin de convertir l'éclairage public des rues au LED.

D'autoriser monsieur Régis Martin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents relatifs au projet de conversion d'éclairage public au LED.

15.03.40      *MANDAT À L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN POUR LA CONVERSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES RUES AU LED*

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenue trois offres de service de la part d'entrepreneur électricien pour le projet de conversion de l'éclairage public de rues au LED;

CONSIDÉRANT que la conversion de l'éclairage au LED permet de réduire considérablement les coûts d'électricité et de récupérer l'investissement sur 4 ans;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge et résolu unanimement :

De mandater l'entreprise MauDAN MJ Électrique Inc. d'Albanel pour réaliser les travaux de conversion de l'éclairage public des rues au LED dans le cadre du programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

Que le mandat est accordé au montant de 335 \$ plus taxes par lampe comprenant la lampe de rue AUTOBAHN 70 watts, série ATBS (équivalent à 150 watts sodium haute pression), le photocontrôle et tout le matériel nécessaire à son installation ainsi que les frais d'installation pour environ 70 lampes de rues selon la facture d'Hydro-Québec.

**\*\***      *AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt pour les travaux de conversion d'éclairage public de rue au LED et l'achat d'un véhicule usagé pour les travaux publics*

Monsieur le conseiller François Théberge donne un AVIS DE MOTION qu'un règlement d'emprunt sera présenté pour adoption afin de réaliser des travaux de conversion de l'éclairage public des rues au LED et l'achat d'un véhicule usagé pour les travaux publics par l'appropriation d'une partie du solde disponible du règlements d'emprunt fermé numéro 146-2010.

15.03.41      *AJUSTEMENT DE SALAIRE - PAULINE TREMBLAY – AJOUT DE TÂCHES RELIÉES AUX LOISIRS*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge et résolu unanimement :

Que madame Pauline Tremblay, secrétaire administrative, soit désignée comme personne responsable pour superviser, structurer et coordonnée les différents loisirs sur le territoire de la municipalité en collaboration avec les différents organismes du milieu.

De libérer du temps régulier et d'ajouter une rémunération de 2 500 \$ à son salaire annuel 2015 pour les nouvelles tâches qui lui sont attribuées.

Que la somme de 2 500 \$ soit prise à même le budget prévu de 5 000 \$ pour une ressource en loisirs, et le solde de 2 500 \$ soit utilisé pour couvrir la rémunération d'une remplaçante si nécessaire.

15.03.42      *3<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :

D'autoriser madame Pauline Tremblay à participer au 3<sup>e</sup> Rendez-vous québécois du loisir rural sur le thème 'Apprendre et s'outiller » les 7 et 8 mai 2015 à Contrecoeur pour une somme estimé à environ 700 \$.

15.03.43      *ACQUISITION DU MODULE « GESTION DE LA PAIE »  
AVEC LE PROJET « AccèsCité Finance » de PG  
Solutions.*

CONSIDÉRANT que la majorité du personnel demande que la paie soit déposée directement dans leur compte bancaire;

CONSIDÉRANT que le journal de paie monté sur Excel par le secrétaire-trésorier depuis 1996 n'est pas adapté pour répondre aux nouvelles demandes du personnel ainsi que du ministère du Revenu;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

De faire l'acquisition du module « Gestion de la paie » selon l'offre de service de PG Solutions, Projet « AccèsCité Finance » numéro 7MSJE89-150210-CV1 au montant de 4 595 \$ plus taxes comprenant les logiciels d'AccèsCité Finance, la mise en route, la formation, l'activation des nouveaux modules et la gestion de projet.

Que le contrat d'entretien et soutien annuel sera majoré de 465 \$ plus taxes pour l'ajout des nouveaux modules.

15.03.44      *FONDS DE ROULEMENT POUR LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-JEANNE-D'ARC*

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire confier à la Société de développement de Sainte-Jeanne-d'Arc la création et la promotion de projets de développement;

CONSIDÉRANT que la Société de développement aura à se prononcer sur les projets qui seront soumis au Fonds de la ruralité dans les volets Fonds de développement local municipal et Fonds de mobilisation;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Sainte-Jeanne-d'Arc pourra de sa propre initiative promouvoir et présenter des projets de développement;

CONSIDÉRANT qu'un budget de fonctionnement est nécessaire pour réaliser le mandat de la société;

Il est proposé par monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accorde un montant de 5 000 \$ à la Société de développement de Sainte-Jeanne-d'Arc pour son fonctionnement et pour pouvoir réaliser le ou les mandats que lui seront confiés.

Qu'un rapport annuel devra être produit par la Société de développement relativement à l'utilisation du montant de 5 000 \$.

\*\*      *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 20h50, monsieur Michel Roberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.